



energie citoyenne *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 24 mars 2026



Le 21 mars 2026 s'est tenue la réunion d'installation du Conseil Municipal de la nouvelle mandature. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Nadège Coucaud était absente, représentée par Hervé Beudet.

Catherine Feder était absente, représentée par Alex Gerbaud.

Benoît Lambert était absent, représenté par Yoann Balestrat.

Laure Mura était absente, représentée par Lucien Coindeau.

- [Élection du maire](#)
- [Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints](#)
- [Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu](#)
- [Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal](#)
- [Création d'un poste de collaborateur de cabinet](#)
- [Indemnités de fonction allouées au Maire et aux adjoints et conseillers délégués](#)
- [Majorations des indemnités de fonction du maire et des adjoints](#)
- [Droit à la formation des élus](#)
- [Approbation du règlement budgétaire et financier](#)
- [Prises de paroles en fin de séance](#)

Début de la séance à 9h00. Présidée normalement par Michèle Brenac, doyenne de l'assemblée, jusqu'à l'élection du Maire. Cependant, Hervé Beaudet, sans aucune justification, a ouvert la séance, fait l'appel puis lu un discours d'introduction avant de céder sa place à Michèle Brenac.

Avant de passer à l'élection du Maire, Hervé Beaudet prend la parole pour remercier les électeurs pour la confiance renouvelée, tout en reconnaissant la lourde responsabilité qui pèse sur lui et son équipe pour les six ou sept années à venir. Il a rappelé les chiffres de l'élection. Il y a eu 8482 inscrits, 5309 votants, 168 blancs, 212 nuls et donc 4929 suffrages exprimés. La liste « Saint-Junien de toutes nos forces ! Ensemble construisant l'avenir » a obtenu 1812 voix, soit 36,76%, ce qui lui octroie 6 élus. Et la liste « Ensemble pour Saint-Junien » a obtenu 3117 voix, ce qui fait un score de 63,24%. Elle obtient un total de 27 élus.

Élection du maire

Michèle Brenac en poste de présidente de l'assemblée, présente le déroulement vote pour le Maire. Les assesseurs sont désignés parmi les deux plus jeunes élus de chaque liste, soit Tess Viala-Nouaille pour la majorité et Yoann Balestrat pour notre groupe.

Notre liste ne présente aucun candidat, Hervé Beaudet est donc le seul en lice. Résultats : 7 votes blancs et 26 voix en faveur d'Hervé Beaudet.

Les votes blancs proviennent de notre groupe (6) et d'un membre de la majorité, ce qui mérite d'être souligné...

Après son élection, Hervé Beaudet a remercié les conseillers pour leur confiance et a souligné que ce nouveau mandat s'inscrivait dans la continuité d'une action municipale stable, tout en promettant de ne pas tomber dans l'immobilisme. Il a affirmé sa volonté de maintenir l'union de la gauche et de travailler en étroite collaboration avec les habitants, les agents municipaux et le tissu associatif pour préserver l'identité de Saint-Junien. Enfin, il s'est engagé à assurer une attitude respectueuse envers l'opposition tout en menant les projets ambitieux prévus au programme, malgré des contraintes budgétaires croissantes.

Yoann Balestrat a alors pris la parole :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout comme je l'ai fait dimanche dès la proclamation des

résultats, je vous adresse ici au nom des membres du groupe Énergie citoyenne nos félicitations républicaines pour votre réélection.

Ce qui pourrait apparaître comme un simple usage est en réalité une marque de respect vis-à-vis de notre démocratie dont la vitalité est mise à mal.

Car dans ce scrutin, c'est malheureusement l'abstention qui a fait le meilleur score entre nous tous, 3173 électeurs ayant fait le choix de ne pas s'exprimer. Cette situation interroge et nous invite à la réflexion, en tant que responsables publics. Sans nier les rapports de force établis à partir des suffrages exprimés, ce constat attristant et inquiétant nous amène à faire preuve d'humilité collective et à relativiser la notion de majorité.

Désormais, l'enjeu démocratique réside dans votre volonté de rassembler, de fédérer, d'unir jusqu'à notre liste, jusqu'aux électeurs qui nous ont fait confiance.

1812 citoyens ont dit préférer un autre projet pour Saint-Junien ; allez-vous leur tendre la main ?

1812 citoyens ont dit vouloir une autre façon d'exercer les responsabilités et de prendre les décisions ; allez-vous leur tendre la main ?

1812 citoyens ont dit soutenir une autre équipe pour notre ville ; allez-vous leur tendre la main ?

Bien sûr, vous serez jugé sur la mise en place de votre programme, c'est là une chose normale. Mais vous le serez également tout autant voire plus sur votre capacité à considérer, à respecter et à écouter la minorité. N'oubliez pas que le débat public est une chose plus que précieuse : il est l'essence même de la démocratie.

Nous avons toujours travaillé pour l'intérêt de Saint-Junien et nous continuerons à le faire, dans un esprit de liberté et de responsabilité. Nous le devons à tous nos concitoyens, quel qu'ait été leur choix dans cette élection. Nous le devons à notre ville, passion qui nous anime. L'engagement, le sérieux, la détermination et l'ouverture resteront nos maîtres-mots.

| Je vous remercie.

Le Maire répond qu'ils ont des engagements et qu'ils assumeront le programme sur lequel les Saint-Juniaudes et les Saint-Juniauds leur ont donné mandat.

Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Il faut ici déterminer le nombre d'adjoints, puis la liste des adjoints.

Il est proposé de valider le nombre d'adjoints à 9.

Voté à la majorité, 6 votes contre de la part des élus Énergie citoyenne (conformément à notre engagement, nous considérons qu'il est possible d'avoir un exécutif municipal plus resserré et nous défendons la parité au sein de la municipalité entendue comme le maire et ses adjoints).

Il faut ensuite voter pour la liste des adjoints, une seule liste candidate :

1. Laurent Thibaud
2. Nadège Coucaud
3. Thierry Granet
4. Julia Sebbah
5. Didier Lekiefs
6. Stéphanie Tricard
7. Lucien Coindeau
8. Esther Rasoa Fenosoa
9. Alex Gerbaud

Voté à la majorité, 6 votes blancs (les élus Énergie citoyenne).

(Note du rédacteur : on est loin du symbole que Nadège Coucaud avait soulevé [en mars 2024](#) quand elle se félicitait que la municipalité soit maintenant en parité parfaite, et que c'était un symbole fort...)

Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu

Hervé Beudet fait la lecture de l'introduction de la charte de l'élu local : [Charte de l'élu local – introduction](#)

La charte complète (135 pages) : [Charte de l'élu local](#)

Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le conseil municipal choisit parmi les 31 points énumérés à l'article L. 2122-22 du CGCT lesquels il souhaite déléguer au maire. Il nous est proposé de valider 29 points sur les 31 possibles.

Khadija Yanouri a pris alors la parole au nom de notre groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Comme notre groupe l'avait déjà fait remarquer lors du mandat précédent, la délibération qui nous est soumise n'est pas anodine. Concrètement, il nous est demandé en tant que conseillers municipaux de nous dessaisir, de façon permanente, au profit du Maire, de certaines compétences.

Nous pouvons comprendre l'objectif d'efficacité de l'action administrative qui nous est présenté comme la justification de cette proposition. Mais de telles délégations ne doivent pas amputer notre assemblée de compétences pouvant revêtir un aspect stratégique et ne doivent pas restreindre l'information a priori des élus. Vous connaissez notre attachement à la transparence.

Tous les items n'ont pas la même importance. Quand on regarde de plus près ce qu'il est proposé de déléguer, il est par exemple question de la possibilité de procéder à la réalisation d'emprunts pouvant aller jusqu'à 3 millions d'euros ou de la possibilité de réaliser des lignes de trésorerie pour un montant maximal de 1,5 million d'euros. Ce n'est pas rien et aucun élément ne justifie une délégation permanente au Maire.

Il serait préférable que, notamment sur ces points majeurs, il incombe au conseil municipal de se positionner.

Nous avons également noté que sur les 31 items qui peuvent être délégués, votre majorité propose d'en retenir 29, ce qui est élevé... et en progression puisque – nouveauté 2026 –

vous souhaitez y ajouter les mandats spéciaux qui ont fait débat à plusieurs reprises durant le mandat précédent.

C'est pourquoi nous ne pourrions que voter contre cette délibération.

Je vous remercie.

Le Maire répond tout d'abord en sous-entendant que nous mettons de la suspicion dans cette délibération. Il rappelle que c'est une question d'efficacité administrative pour permettre une fluidité dans le suivi des dossiers et un gain de temps. Il rappelle enfin qu'ils ont été élus dans la continuité et que c'est ce qui se fait depuis 2020. Coupant court à toute discussion, il met la délibération au vote.

Voté à la majorité, nos 6 élus votant contre.

Création d'un poste de collaborateur de cabinet

Il est proposé de valider la création d'un poste pour le Directeur de Cabinet. (En effet, les fonctions du précédent directeur de cabinet ont cessé automatiquement dès le début de cette réunion.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260321-2](#)

Voté à l'unanimité.

Indemnités de fonction allouées au Maire et aux adjoints et conseillers délégués

Il est proposé de valider le montant de base des indemnités des élus. Le montant global mensuel maximum pour l'ensemble des indemnités non majorées est de 13 359,11 €. Il est proposé de valider par la même délibération la création de 11 conseillers délégués. Le montant brut mensuel des indemnités étant donc de :

- Maire (1) : 1829,18 €
- Adjoints (9) : 781,00 €
- Conseillers Délégués (11) : 406,94 €
- Conseillers sans délégation (12) : 0 €

Plus de détails dans la délibération suivante.

Je prends alors la parole :

Monsieur le maire,

Si vous le permettez, mon intervention va concerner cette délibération et la suivante, pour des raisons pratiques, puisqu'elles sont très liées.

Tout d'abord, effectivement, on peut constater une légère baisse de l'enveloppe globale consacrée aux indemnités. On ne peut que s'en féliciter. Cela aurait pu être réduit de manière un peu plus nette pour envoyer un signal plus fort aux concitoyens.

On peut regretter d'être resté sur 9 adjoints et 11 conseillers délégués, le maximum possible. Et on peut regretter aussi que l'effort de baisse ne soit supporté que par les conseillers délégués.

Enfin, on peut regretter aussi l'absence d'indemnités, même faibles. à titre symbolique, pour les conseillers municipaux qui n'ont pas de délégation et ça aurait permis un peu plus d'équité sur l'ensemble des membres de cette assemblée.

Merci.

Hervé Beudet commence par dire que les mandats se suivent et se ressemblent. (*Note du rédacteur : effectivement, notre groupe, lui, ne change pas d'opinions ni ses principes.*) Il dit que nous n'avons pas les mêmes vues sur le sujet. Le maire a défendu le maintien des indemnités en les présentant non comme une rémunération ou un enrichissement, mais comme une compensation nécessaire pour permettre à des citoyens aux profils variés d'exercer un mandat sans que l'argent ne devienne un facteur d'exclusion sociale. Il a argumenté que réduire ces indemnités risquerait d'aggraver la crise des vocations, citant les démissions massives de maires et les sièges vacants comme preuve que l'urgence est d'attirer de nouveaux engagements plutôt que de décourager les candidats.

J'ai alors répondu que notre demande ne visait que l'enveloppe concernait que les adjoints et conseillers délégués, pas le Maire. J'ai ensuite indiqué que je ne pensais pas que dire que le montant des indemnités permet d'attirer les gens à la politique était un bon signal,

parce que ce sont des indemnités, justement. On ne doit pas venir faire de la politique pour ça, en tout cas, selon moi. Ne comprenant rien à nos demandes, il m'interpelle sur le fait de savoir s'il faut faire du cas par cas pour chaque personne puis passe la parole à Vincent Jarry.

Celui-ci voulait rappeler que dans notre programme, la baisse des indemnités des élus était censée servir à financer un poste de policier, ce qui, selon lui, met en danger la démocratie.. (*Note du rédacteur : ????*)

Yoann s'étonne de cette intervention et maintient l'engagement défendu durant la campagne par notre groupe. Il rappelle que de toute façon, sauf si la majorité décidait de nous tendre la main, ce ne serait pas mis en place. Il reprend ensuite l'argument du Maire sur l'existence des indemnités, devant permettre à tout le monde de devenir élu : pourquoi alors ne pas donner une indemnité symbolique à l'ensemble des conseillers municipaux ? Il faut pousser la logique jusqu'au bout. De plus, en ce qui concerne la baisse du montant global des indemnités, Yoann rappelle que de nombreuses collectivités ont fait ce choix et que certains candidats encore en lice le proposent. C'est une mesure qui n'est pas démagogique puisqu'il n'est pas question de supprimer les indemnités mais de les diminuer, pour les ramener à un niveau plus acceptable au regard de la situation actuelle (pouvoir d'achat). Ce choix n'est pas complètement incohérent puisque la nouvelle majorité a tout de même baissé, très très légèrement, ce montant.

Blessé par l'attitude de certains membres de la majorité pendant nos prises de paroles, Yoann rappelle que l'on est autour de la table, pas forcément pour être d'accord, mais pour avoir le droit d'exprimer nos points de vue sans que chaque fois que l'on s'exprime, il y ait également des formes de critiques ou des interjections. Il rappelle que ce sont les divergences qui rendent les débats riches et constituent l'essence de la démocratie. Il souhaiterait que l'on reste dans une atmosphère absolument sereine pour débattre de ce sujet comme d'autres. Il rappelle que, si les démissions d'élus sont nombreuses, le taux de démission est encore plus élevé chez les conseillers municipaux minoritaires dont les conditions d'exercice du mandat sont bien plus difficiles. Le système de la prime majoritaire, qui explique qu'avec 36% des suffrages exprimés notre groupe n'obtient que 18% des sièges, n'arrange pas la situation.

Didier Lekiefs prend ensuite la parole pour critiquer la manière dont nous avons fait campagne, pendant plusieurs minutes sans que le Maire n'intervienne. (*Note du rédacteur : effectivement, nous avons été méchants, nous avons demandé un débat !*)

Voté à la majorité, 6 votes contre de la part des élus Énergie citoyenne.

Majorations des indemnités de fonction du maire et des adjoints

La commune de Saint-Junien, en sa qualité de commune siège du bureau centralisateur du canton, peut décider de voter une majoration d'indemnités de fonctions de 15 % maximum. Par ailleurs, la commune de Saint-Junien, a été, au cours de l'un de ses trois derniers exercices, attributaire de la dotation de solidarité urbaine. A ce titre, le conseil municipal peut également voter une majoration des indemnités de fonction permettant de les voter sur la strate démographique supérieure.

Ces deux majorations sont cumulables.

Il nous est donc proposé de valider la majoration au maximum possible, répartie uniquement sur le Maire et les adjoints.

- Maire (1) : 2709,67 €
- Adjoints (9) : 1018,30 €
- Conseillers Délégués (11) : 406,94 €
- Conseillers sans délégation (12) : 0 €

Soit un total mensuel de : 16 350,71 €

D'après le tableau des indemnités de 2024, les élus de la majorité précédente touchaient :

- Maire (1) : 2705 €
- Adjoints (9) : 1055 €
- Conseillers Délégués (11) : 526 €
- Conseillers sans délégation (12) : 0 €

Soit un total mensuel de : 17 985 €

Plus de détails dans les délibérations : [CM-20260321-3](#)

Voté à la majorité, 6 votes contre de la part des élus Energie Citoyenne.

Droit à la formation des élus

Il est proposé de valider les règles de formations des élus et le budget formation allouée à cela. Il est proposé de valider le maximum de l'enveloppe, 20% du montant total des indemnités, soit un montant annuel d'environ 39 000 €.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260321-4](#)

Voté à l'unanimité.

Approbation du règlement budgétaire et financier

Il est proposé de valider le règlement financier de la commune.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260321-5](#)

Le règlement financier : [Règlement budgétaire et financier](#)

Voté à l'unanimité.

Prises de paroles en fin de séance

J'ai (Jean-Sébastien Piel) demandé à M. Beaudet, en début de séance, de me donner la parole en fin de séance pour faire une annonce personnelle.

Avant de me donner la parole, il explique que les questions et prises de parole doivent être envoyées en amont du conseil, mais qu'exceptionnellement, il m'autorise à prendre la parole :

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers de la majorité, mes chers amis colistiers

Je prends la parole aujourd'hui pour vous faire part d'une décision personnelle mûrement réfléchie.

Lors des dernières élections, notre liste n'a pas reçu l'adhésion d'une majorité d'électeurs. Ce résultat m'invite à l'humilité et à la réflexion.

Pendant six ans, j'ai exercé mon mandat dans la minorité avec exigence. J'ai défendu, avec le reste de mon groupe, des projets, alerté sur des risques, proposé des alternatives. Je dois le dire : ce chemin n'a pas toujours été simple. Sur de nombreux sujets, nous avons essuyé des refus catégoriques, souvent accompagnés de réflexions ou comportements irrespectueux, et sans place à une discussion constructive. L'ironie de l'histoire veut que plusieurs de ces propositions, alors rejetées avec fracas, aient été reprises par les membres de cette même majorité quelques mois plus tard, tentant de s'en attribuer la paternité.

Si cela prouve a posteriori la pertinence de notre travail, cela rend aussi difficile la poursuite d'un engagement où, pour moi, seul l'intérêt général compte.

Toutefois, je tiens à exprimer ma gratitude envers les quelques élus de la majorité précédente, dont peu sont encore présents dans cette assemblée, mais ils se reconnaîtront, avec qui le dialogue est toujours resté constructif, courtois et utile pour la commune. Merci à eux d'avoir montré qu'une minorité que certains appellent opposition peut être entendue et qu'elle peut aider à faire avancer les choses plus loin.

Je me dois de tirer les conséquences personnelles de ce bilan contrasté. De plus, je ne peux cautionner, par ma présence dans cette assemblée, les méthodes de campagne et la vision du débat public auxquelles nous avons été confrontés. Ce n'est pas ainsi que je conçois la politique.

Dès lors, je ne souhaite pas entamer un nouveau mandat de six ans dans une dynamique où je sens mes limites et où je ne me projette plus avec la même force. Faire de la politique, c'est aussi savoir passer le relais.

C'est pourquoi, par la présente, je vous informe de ma démission de mes mandats de conseiller municipal de Saint-Junien et de conseiller communautaire.

*Je sais que Yoann Balestrat et mes autres colistiers ne manqueront pas de vous rappeler, tout au long du mandat, les engagements que **vous** avez pris auprès des Saint-Juniaudes et des Saint-Juniauds. Et notamment sur les sujets que vous nous avez empruntés.*

Je ne quitte pas la vie citoyenne pour autant. Je vais

recentrer mon engagement sur d'autres priorités et je continuerai à soutenir les valeurs de notre liste.

Je vous remercie de votre attention.

Hervé Beudet n'a eu pour seule réaction que le fait de me reprocher de lui avoir dit que ce n'était pas un sujet polémique alors que je l'interpelle sur la manière dont il a mené la campagne. Il insiste sur le fait que cette campagne est finie. (*Note du rédacteur : elle est finie quand c'est nous qui parlons, mais pas quand c'est son adjoint ?*). Il dit qu'il aurait beaucoup de choses à en dire, mais qu'il doit avoir, en tant que Maire, de la hauteur de vue. Il clôt ensuite la séance sans donner la parole à Yoann Balestrat qui la demandait, ni à d'autres qui auraient pu vouloir intervenir suite à mon annonce.

La séance est donc clôturée à 10h55.

(Note du rédacteur : Ce sera donc mon dernier compte-rendu de conseil municipal après 6 ans sans en manquer un, même lorsque je n'y assistais pas. Un grand merci à tous ceux qui ont pris le temps de les lire, j'espère qu'ils vous auront plu et servi à mieux comprendre le fonctionnement de notre collectivité. D'autres personnes reprendront le flambeau pour continuer à vous informer.)

- [Conseil Municipal du 2 juin 2026](#)
- [Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026](#)
- [Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026](#)
- [Saint-Junien mérite un débat !](#)

Archives

Archives ▼

Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

 🔍

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)

- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)